

RHIN-MEUSE

INFOS



DES OUTILS AU SERVICE DE LA **TRANSPARENCE** DE LA **POLITIQUE** DE L'EAU

Le baromètre d'opinion des Français, la qualité des cours d'eau sur smartphone sont de nouveaux outils qui participent à la mission de connaissance, et d'information du public des agences de l'eau. À lire page 6 et 8.

DOSSIER

Gestion des eaux pluviales.

Collectivités, gérer efficacement
les eaux pluviales

Pages 2-3

EAU & POLLUTION

Réemploi des matériaux en
assainissement : une
solution économique
et écologique

Page 4

EAU & INFORMATION DU PUBLIC

Une politique ambitieuse
de partenariat

Page 5

PRIX INITIATIVE, UN AN APRÈS

Nouvel hébergement pour
le crapaud calamite

Page 5

EAU & GOUVERNANCE

Résultats de la 2^e édition
du baromètre de
l'opinion 2013 : ce qu'en
pensent les français

Page 6

EAU & POLLUTION

L'agriculture biologique au
service de la reconquête
des ressources en eau

Page 7

ACTUALITÉ

Nouveau ! La qualité des
cours d'eau de France
métropolitaine sur
Smartphone et tablette

Page 8

L'AGENCE DE L'EAU ET VOUS

Un département en soutien
et au suivi des interventions

Page 8

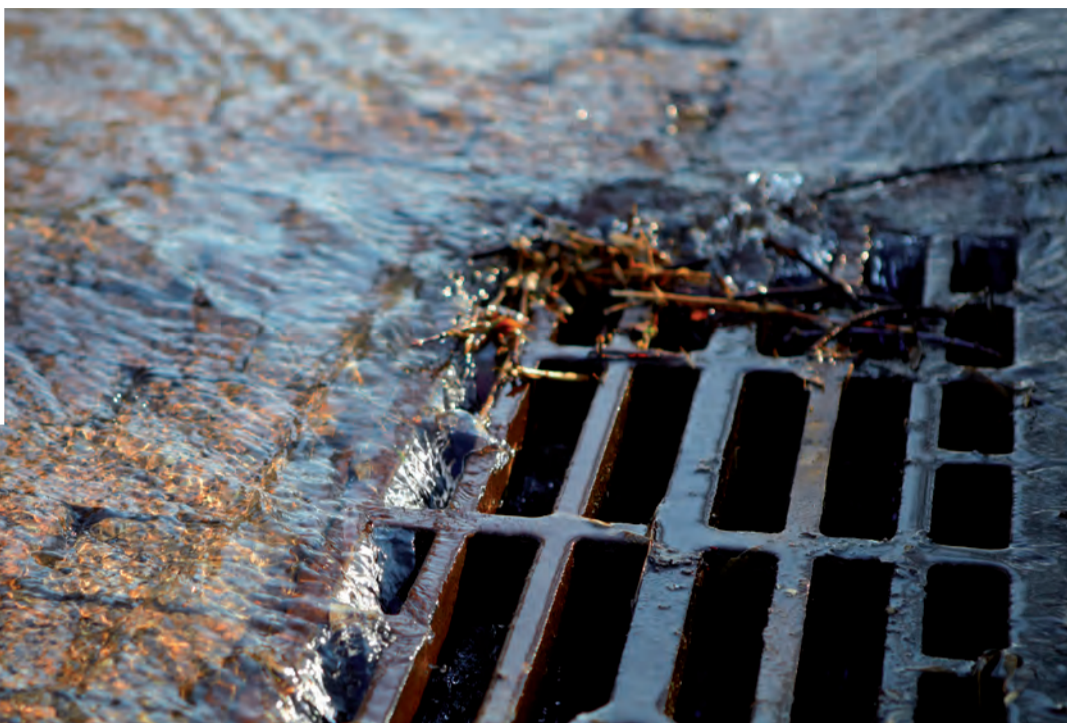
VIENT DE PARAÎTRE

Page 8



Paul MICHELET
Directeur général
de l'agence
de l'eau
Rhin-Meuse

DOSSIER Gestion des eaux pluviales



Rejetées dans les réseaux, les eaux de pluie sont très chargées en pollution.

CE QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS

Nos concitoyens appréhendent les questions de gestion de l'eau principalement à travers celle qui les concerne le plus directement, à savoir l'eau potable, qu'ils estiment d'ailleurs de qualité et bien gérée, alors qu'en même temps ils ont le sentiment que les cours d'eau et les nappes se sont dégradés depuis 10 ans.

C'est un des enseignements de la 2^e édition du « baromètre de l'opinion des Français sur l'eau et les milieux aquatiques » que les agences de l'eau, le ministère de l'écologie et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques met en œuvre d'une façon régulière pour mieux comprendre la perception de nos concitoyens sur ce sujet et mieux informer les acteurs et « décideurs » de l'eau.

Des moyens importants sont mobilisés pour restaurer le bon état des eaux naturelles. Se préoccuper de connaître ce que pensent les Français et les habitants du bassin, les perceptions qu'ils ont de l'action publique de l'eau, fait aussi partie des évaluations de la politique de l'eau.

Les enseignements de ce baromètre pour 2013 sont présentés dans ce numéro. Par ailleurs, les acteurs de l'eau savent bien que, parfois, des projets de réhabilitation des ressources en eau peuvent susciter du scepticisme, de l'incompréhension, voire de l'hostilité de la part des usagers.

Il donc aussi important de communiquer et de proposer des outils simples et facilement accessibles qui contribuent à la diffusion large de la connaissance et à la transparence : la mise à disposition du public d'une application sur smartphone et tablette sur la qualité des cours d'eau contribue à cette ambition.

Enfin, l'agriculture biologique, la gestion des eaux pluviales, le réemploi des matériaux extraits dans la pose de canalisation d'assainissement et d'eau potable sont aussi au sommaire de ce numéro.

Bonne lecture.

COLLECTIVITÉS, GÉRER EFFICACEMENT LES EAUX PLUVIALES

Préservation de la qualité du milieu naturel et des ressources en eau, gestion des risques d'inondations, aménagement de l'espace... Pour une collectivité, gérer ses eaux pluviales est un enjeu de taille à plusieurs titres. Le développement urbain a généré des sols toujours plus imperméables, ne permettant plus aux eaux de pluie de s'infiltrer dans les sols. Consciente des conséquences d'une gestion des eaux pluviales mal maîtrisée, l'agence de l'eau en a fait une des priorités de son 10^e programme. Le point sur les enjeux liés à cette problématique avec Didier Colin, directeur adjoint du Département "Soutien et suivi des interventions" à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :
Pourquoi une collectivité a-t-elle à gérer ses eaux pluviales ?

DIDIER COLIN

(DC) : Quelle que soit leur taille les collectivités ont toutes connu un développement plus ou moins important ces dernières décennies. Ce développement a engendré des sols toujours plus artificialisés et surtout beaucoup plus imperméables empêchant l'eau de s'infiltrer dans le sol.

(RMI) : Quelles conséquences peuvent avoir ces eaux pluviales si elles sont mal maîtrisées ?

(DC) : Le rejet de cet afflux d'eau particulièrement polluée dans le milieu naturel peut avoir un impact très néfaste sur la qualité des cours d'eau. Les eaux pluviales sont très concentrées en pollution et arrivent très brutalement dans le milieu naturel. Leur impact en termes de pollution est donc important. Les très fortes pluies provoquent également des inondations. L'enjeu de la gestion des eaux pluviales est donc considérable pour la collectivité, tant d'un

point de vue humain et matériel que financier. Sans oublier que les eaux pluviales peuvent être récupérées pour d'autres utilisations de la collectivité (arrosage par exemple) et ainsi constituer une source d'économie intéressante...

(RMI) : N'existe-il pas déjà des solutions ?

(DC) : Si, dans la majorité des cas, ces eaux pluviales sont rejetées dans les réseaux d'assainissement ou dans des bassins de rétentions. Ces systèmes « classiques » ont cependant leurs limites : les stations d'épuration n'arrivent pas toujours à « absorber » la totalité des eaux usées lors de fortes pluies. Ces eaux restent très chargées en pollution et c'est la rivière qui en pâtit. Aujourd'hui, les techniques alternatives à la gestion « tout tuyau » des eaux pluviales ont fait leur preuve.

(RMI) : Quelles sont ces techniques alternatives ?

(DC) : Quand c'est possible, il faut favoriser l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle où elles sont

émises. La mise en place d'une zone humide artificielle juste avant le rejet au milieu naturel est aussi une solution efficace. La création d'une zone de rejets végétalisée est un système qui est bénéfique à plus d'un titre : elle retient l'eau et atténue la pollution rejetée.

En cas de fortes pluies, elle peut être une véritable zone tampon en réduisant les risques d'inondations. Il est important, pour une collectivité, de réfléchir à une gestion intégrée des eaux pluviales.

(RMI) : Une gestion intégrée des eaux pluviales ? En quoi cela consiste-t-il exactement ?

(DC) : Il s'agit pour la collectivité de gérer ses eaux pluviales comme un outil d'aménagement de son territoire.

Les espaces aménagés pour la gestion de l'eau peuvent jouer un rôle structurant et paysager. Ils peuvent constituer des espaces de vie collectifs (jardins, terrains de sport...) et donnent à l'eau une vraie place dans la ville et la société (cf exemples ci-contre).

(RMI) : Quelles aides l'agence de l'eau peut-elle apporter aux collectivités ?

(DC) : C'est désormais une priorité dans le cadre de la dépollution des eaux usées urbaines. L'aide de l'agence de l'eau peut aller jusqu'à 50% de subvention pour les infrastructures existantes et si l'intérêt pour le milieu naturel est démontré. Les techniques de gestion alternative peuvent également être accompagnées dans les opérations d'urbanisation nouvelle, mais uniquement dans le cadre d'appel à projet.

Pour en savoir plus :
Nicolas Venandet
nicolas.venandet@eau-rhin-meuse.fr



ELLES GÈRENT LEURS EAUX PLUVIALES AUTREMENT



AERIM/N.Lebianc

Le parc de l'Archyre à Scy-Chazelles (57) intègre la gestion des eaux pluviales dans un nouvel espace urbain.

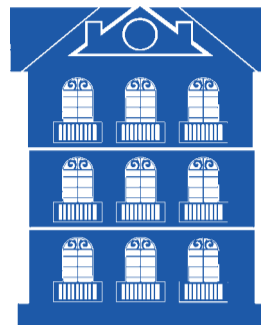


**COMMUNAUTÉ URBAINE
DU GRAND NANCY (54)
266 000 HABITANTS**

C'est en 2004 que la collectivité s'est intéressée aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, notamment pour accompagner son urbanisation. Le zonage pluvial de la Communauté urbaine du Grand Nancy a ensuite défini pour chaque bassin versant des règles de maîtrise du ruissellement.

Elle a décidé d'appliquer ces techniques dans son projet de rénovation urbaine sur sept de ses principaux quartiers d'habitat social (40 000 habitants, 14 000 logements sociaux, un territoire de 700 hectares soit 5 % de la superficie de l'agglomération).

Les travaux ont débuté en 2008 et s'achèveront en 2014. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a obtenu le label EcoQuartier en 2011 pour l'aménagement du plateau de Haye



**COMMUNAUTÉ URBAINE
DE STRASBOURG (67)
450 000 HABITANTS**

La Communauté urbaine de Strasbourg a défini les travaux prioritaires à engager sur les quinze prochaines années pour mieux gérer les eaux pluviales qui impactent son territoire.

Elle mène un programme important afin de limiter le plus en amont possible les arrivées d'eau de pluie à son réseau unitaire à travers différents programmes expérimentaux : déconnexion des eaux de toiture et aide aux particuliers ou communes pour la récupération, mesure de l'impact de l'infiltration des eaux pluviales dans le milieu récepteur, traitement des eaux pluviales avec différentes techniques alternatives dont certaines s'intègrent dans un programme de renaturation d'un cours d'eau.

D'autres expérimentations sont projetées sur le traitement des surverses de déversoirs d'orage



**SCY-CHAZELLES (57)
2 700 HABITANTS**

À Scy-Chazelles, c'est un parc qui a été créé pour remédier aux problèmes d'inondations que connaissait la collectivité. Ce projet pilote représente un dispositif alternatif aux bassins de rétention classique des eaux pluviales en permettant la création de milieux intégrés dans un espace urbain et reprenant l'ensemble des caractéristiques physiques et fonctionnelles des zones humides.



**METZ (57)
200 000 HABITANTS**

La ville de Metz a souhaité créer un nouveau parc au cœur d'un quartier en devenir. L'objectif était de mêler la vocation urbaine et les qualités naturelles du site pour le rendre attractif pour le public. Le cours d'eau a ainsi été recalibré et renaturé afin d'améliorer la qualité de la rivière : roselières et lagunes ont été créées afin de récupérer et filtrer les eaux pluviales de la future zone, le tout en mêlant une véritable dimension paysagère au projet. 10 ans plus tard, le parc a pleinement trouvé sa place dans la ville.

DES EAUX DE PLUIE VALORISÉES POUR LES OISEAUX

Comment concilier déchets ménagers et biodiversité ? Arcavi, société d'économie mixte qui gère les déchets ménagers de près des deux tiers des ardennais, a mené une politique originale permettant à une faune emblématique de profiter de son site.

À Eteignières (08), le centre d'enfouissement des déchets géré par Arcavi s'étend sur 22 hectares et enfouit 120 000 tonnes de déchets par an. La géologie du site a fait surgir au fil du temps quelques points d'eau que de nombreuses espèces d'oiseaux ont occupés. « Plus de 70 espèces (bécassine des marais, grèbe castagneux, héron cendré), dont une vingtaine menacée ou en voie de disparition, ont été recensées par l'association de protection de l'environnement ReNard, avec qui nous travaillons depuis 8 ans. » confirme Jean-Jacques Wary, directeur d'Arcavi. « Nous ne pouvions pas être insensible à un tel patrimoine... »

La société a donc profité de la contrainte réglementaire l'obligeant à récupérer et à traiter les eaux pluviales de son site pour pérenniser ce trésor naturel. Deux bassins ont donc été aménagés : un destiné à la décantation des eaux et un plus naturel avec des plantations sur les berges. La mare existante a été conservée et une deuxième mare a été créée. « Nous avons également travaillé avec les associations de protection de l'environnement locales afin de bénéficier de leurs conseils. L'ensemble des aménagements réalisés représente ainsi un site propice aux oiseaux mais également à la faune et la flore locale.

Cette zone humide artificielle est d'autant plus intéressante qu'elle joue un vrai rôle d'épuration des eaux avant leur rejet dans la Sormone » explique Pascal Ponthieu, directeur d'exploitation du site.

Du miel et des abeilles

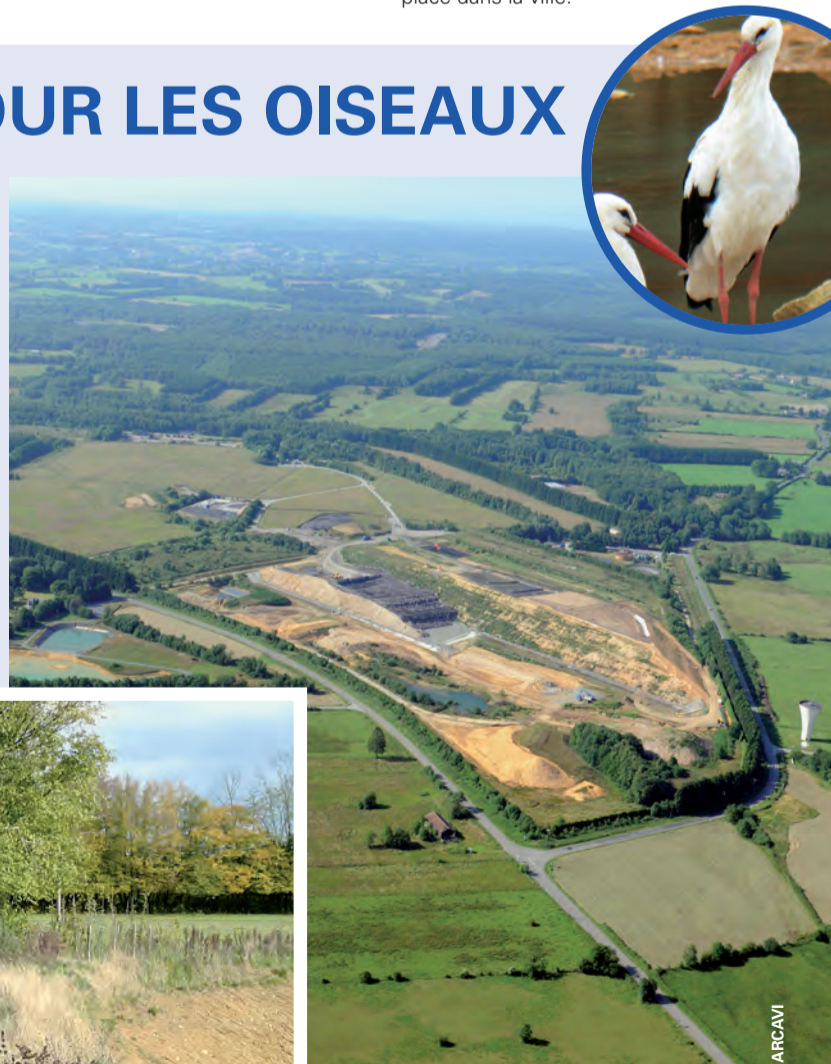
Le travail d'Arcavi ne s'est pas arrêté pas à la création de la zone humide. L'entretien que nécessite le site a lui aussi été pensé pour respecter au mieux la biodiversité (fauche tardive, absence totale de désherbant, mise en place de mares). La société a également proposé à un apiculteur d'y placer quelques ruches, en échange de quoi elle lui achète le miel.

« Mené avec de nombreux partenaires, dont l'agence de l'eau, ce projet a nécessité un investissement important et beaucoup d'énergie, mais nous avons à cœur de minimiser l'impact d'Arcavi sur l'environnement. Et quand nous voyons avec quelle rapidité ce site est colonisé par les oiseaux, nous ne pouvons avoir de plus belle satisfaction ! » conclut Jean-Jacques Wary.

« Deux bassins ont été aménagés recréant ainsi un site propice aux oiseaux. »



Pour en savoir plus : Carine Bernard
carine.bernard@eau-rhin-meuse.fr



De gauche à droite : Jean-Jacques Wary, directeur d'Arcavi, Hugues Douette, responsable du site, Pascal Ponthieu, directeur d'exploitation.

RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX EN ASSAINISSEMENT : UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Véronique Heili

Le réemploi de matériaux extraits pour remblayer des tranchées lors de travaux de pose de réseaux d'assainissement ou d'eau potable est une pratique qui se développe. L'agence de l'eau Rhin-Meuse l'encourage, par une majoration de ses aides notamment. Une journée sur ce thème a été organisée à Villers-lès-Nancy début septembre en collaboration avec les canalisateurs de Lorraine. Pour faire le point sur ce sujet, cinq questions ont été posées à Véronique Heili, chargée d'études au laboratoire régional des ponts et chaussées de Nancy.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) : Quels sont les avantages et les inconvénients du réemploi des matériaux pour le remblaiement de tranchées ?

VÉRONIQUE HEILI

(VH) : Le réemploi des matériaux pour le remblaiement des tranchées s'inscrit pleinement dans deux des préoccupations du développement durable : une volonté économique à l'origine, ainsi qu'une préservation des ressources en granulats. Réduire la quantité des matériaux d'apport limite le nombre de poids lourds sur la route.

S'il l'on veut parler d'inconvénients, ou plutôt de contraintes, on peut évoquer la nécessité de réaliser des essais complémentaires (essais d'aptitude au traitement, essais en cours

de chantier...) en plus des études préalables (sondages, essais d'identification), qui sont normalement obligatoires, mais malheureusement régulièrement omis.

Cependant, cette « anticipation » et ce suivi plus rigoureux vont pour ma part dans le bon sens. En effet, ils obligent à se poser les bonnes questions au bon moment, en amont du premier coup de pelle, et assurent un suivi qui n'est pas forcément réalisé avec des matériaux d'apport.

(RMI) : Pourquoi les matériaux extraits ne sont-ils pas réutilisables en l'état ?

(VH) : En fonction de leur nature et de leur état hydrique, certains matériaux extraits peuvent être réutilisés en l'état, sans traitement particulier !

À l'inverse, un matériau dont les caractéristiques (granulométrie, sensibilité à l'eau, plasticité) sont inappropriées, nécessite quant à lui un traitement adapté.

(RMI) : Quelles sont les techniques possibles pour les rendre « aptes » à être recyclés ?

(VH) : On peut jouer sur la granulométrie du matériau en éliminant par exemple des éléments trop grossiers par un simple criblage réalisable sur le site du chantier. Si le matériau est sensible à l'eau, on peut faire varier sa teneur en eau pour viser la valeur optimale déterminée en laboratoire : pour un matériau trop sec, on peut le réhumidifier. S'il est trop humide, on peut le traiter à la chaux et / ou un liant hydraulique pour abaisser sa teneur en eau.

(RMI) : Quels conseils donneriez-vous à une collectivité qui souhaite réutiliser des matériaux lors de travaux de remblaiement ?

(VH) : Je lui conseillerais de s'assurer, avec l'appui de son maître d'œuvre, de la réalisation et de la qualité des études préalables (études géotechniques) et du suivi de la bonne réalisation des travaux en cours d'exécution.

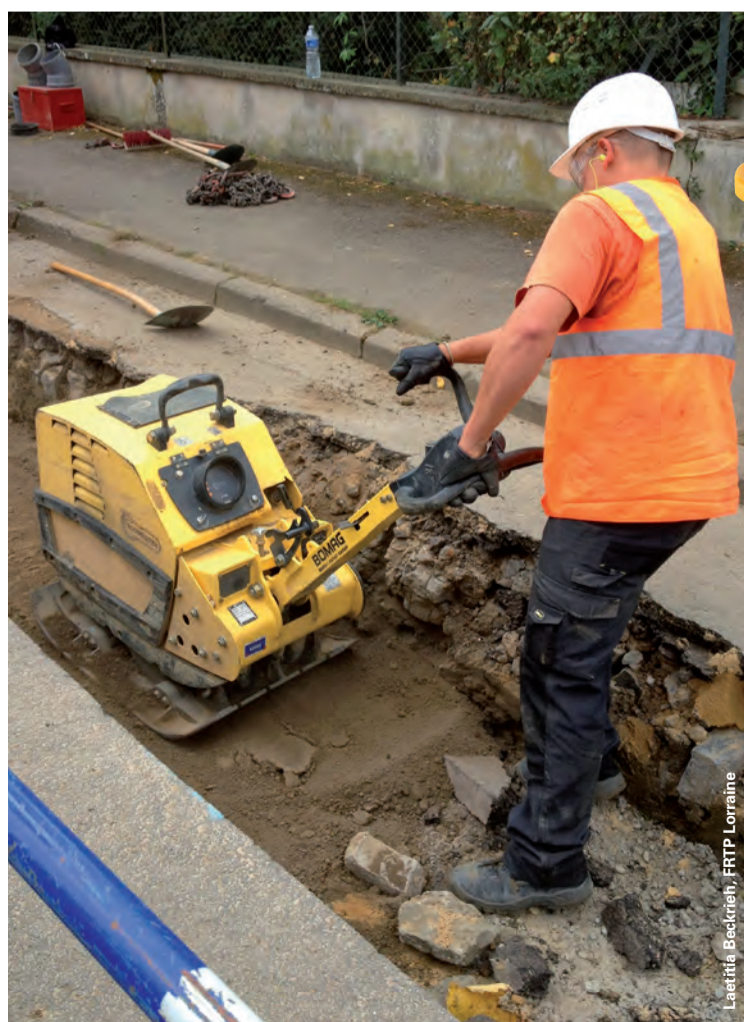
(RMI) : Les chantiers de ce type sont-ils nombreux dans l'Est de la France ?

(VH) : Je pense que l'Est de la France est relativement privilégié en termes de ressources en granulats et qu'il ne s'est pas encore retrouvé confronté à la problématique de l'approvisionnement comme cela peut être le cas dans d'autres régions.

C'est pourquoi les chantiers de ce type sont encore peu « nombreux ». A nous de faire passer le message !

Retrouvez la synthèse de la demi-journée d'information sur le réemploi des matériaux dans les tranchées de réseaux d'eau et d'assainissement du 13 septembre 2013 sur www.eau-rhin-meuse.fr/reemploi-materiaux.

Pour en savoir plus :
Amélie Heuze
amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr



Le réemploi des matériaux pour le remblaiement des tranchées s'inscrit pleinement dans deux des préoccupations du développement durable.

DES ARGUMENTS CONVAINCANTS

La commune de Goin, en Moselle, a opté pour le réemploi des déblais en remblais lors de travaux sur le réseau d'assainissement et une unité de traitement des eaux usées. « Une évidence » pour cette commune rurale (335 habitants).

Pour la collectivité, les avantages sont nombreux. Le premier est évidemment économique. La subvention supplémentaire accordée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cas du réemploi des déblais de chantier a été un argument de poids en cette période où les aides financières sont de moins en moins importantes. Par ailleurs, il est désormais difficile de trouver une décharge où déposer les déblais de chantier. Lors des travaux à Goin, la

collectivité a mis simplement à disposition de l'entreprise un endroit pour traiter les déblais avant d'être réutilisés.

Cette solution est également source d'économies puisqu'il n'y a plus besoin de camions pour l'acheminement des matériaux extraits des carrières, d'où une réduction des coûts de transport et de matériaux. Le volet écologique est également non négligeable : moins de transport signifie moins d'émissions de CO₂. De plus, les petites routes, peu adaptées aux véhicules lourds sont préservées, et les nuisances sont considérablement réduites pour les riverains qui apprécient cette démarche. Les retours ont en effet été favorables.

À lire

Le réemploi des sols en place en remblais de tranchée

Cette plaquette a été élaborée par un groupe de travail rassemblant l'ensemble des parties prenantes dans les chantiers de réseaux (géotechniciens, bureaux d'études, canalisateurs, contrôleurs de réseaux, gestionnaires de voiries, donneurs d'ordre). L'objectif est d'encourager les collectivités dans la mise en œuvre de cette technique et préciser aux professionnels les étapes-clés nécessaires à la réussite d'un chantier utilisant des matériaux recyclés.

Document disponible sur simple demande au centre de documentation de l'agence de l'eau : cdi@eau-rhin-meuse.fr

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PARTENARIAT

Vous avez un projet en termes d'information ou de sensibilisation sur la ressource en eau ou les milieux aquatiques ? L'agence de l'eau, sous certaines conditions, peut vous aider à concrétiser votre projet dans la mesure où il entre dans les objectifs de son 10^e programme d'intervention. Explications.

La consultation du public menée en début d'année 2013 l'a démontré : le public semble assez mal informé sur les questions de gestion de l'eau.

Plus d'une personne sur quatre demande d'ailleurs à être plus et mieux informée. L'agence de l'eau, dans le cadre de sa politique de partenariat, aide les collectivités, associations de protection et d'éducation à l'environnement, associations de consommateurs, organismes consulaires à mener des projets de sensibilisation ou d'information.

Colloques, plaquettes, journées de sensibilisation sont des exemples d'actions qui peuvent être menées sur des thèmes tels que la préservation des milieux aquatiques, la biodiversité, la qualité de l'eau, gestion de l'eau, les bonnes pratiques agricoles ou de jardinage, la gestion et l'élimination des déchets...

UN SOUTIEN SUR LE TERRAIN

Qu'ils soient collectivités ou associations, les partenaires de l'agence de

l'eau sont de précieux relais auprès du public et ont un objectif commun : l'atteinte du bon état des eaux.

L'agence de l'eau a déjà aidé plus de 250 opérations et programmes d'information. Le projet doit être en relation directe avec les priorités du programme de l'agence de l'eau pour la préservation des ressources et localisé dans le bassin Rhin-Meuse.

Vous avez un projet, rendez-vous sur le site internet de l'agence de l'eau à la page http://www.eau-rhin-meuse.fr/formulaires_demande_aides, remplissez le formulaire dédié à l'information, la sensibilisation, l'éducation et la participation des acteurs et du public (attention, si vous êtes une association, le formulaire que vous devez remplir est le formulaire CERFA).

Pour en savoir plus :
Anne Scheffer
anne.scheffer@eau-rhin-meuse.fr

En décembre, l'agence de l'eau apporte son soutien :

- au Conseil mondial de l'eau, qui a organisé un séminaire international sur le sujet de la coopération transfrontalière en collaboration avec le Parlement européen et le Cercle français de l'eau.

En 2014, l'agence de l'eau sera, entre autres, partenaire :

- de la semaine des alternatives aux pesticides en Alsace,
- des rencontres du REEL qui visent à sensibiliser les entrepreneurs lorrains,
- du centre technique régional de la consommation (CTRC) de Lorraine qui mène un programme d'information du public pour les accompagner dans les usages quotidiens de l'eau.



L'agence de l'eau a déjà aidé plus de 250 opérations.

PRIX INITIATIVE, UN AN APRÈS

NOUVEL HÉBERGEMENT POUR LE CRAPAUD CALAMITE

Récompensée en 2012 par un prix Initiatives, l'association l'Atelier Vert (Dombasle-sur-Meurthe) a mis à profit sa récompense.

Un an après, 4 mares ont été créées. Elles hébergeront des crapauds calamites, espèce protégée que l'association s'attache à sauvegarder dans la vallée de la Meurthe.

Clément Raguet, salarié de l'association, est très précis quant à l'utilisation de la dotation (7 500 euros) reçue à l'automne 2012 dans le cadre des Trophées de l'eau. « Nous avons organisé des animations de découverte de la vallée de la Meurthe pour 8 classes de Malzéville,

printemps, la seconde au mois de juin » pour découvrir le batracien, reconnaissable à sa ligne jaune sur le dos, dans son milieu naturel.

HABITAT CONSOLIDÉ

Mais pour être véritablement "aux petits soins" avec l'animal, l'association a réhabilité 4 mares à proximité d'une zone industrielle à Malzéville, secteur sur lequel l'espèce a toujours été présente mais qui a vu son territoire de vie grignoté. « Le prix décerné par l'agence de l'eau nous a permis d'obtenir des subventions complémentaires de collectivités, facilitant le bouclage de notre budget pour cette seconde opération. »

D'une profondeur de 40 cm, chaque mare mesure 3 mètres de diamètre, la quatrième ayant droit à une superficie doublée et à une plus grande profondeur (80 cm). « Cette mare, plus grande, a été volontairement aménagée à l'écart des 3 autres. Car plus facilement accessible, elle se veut être un outil pédagogique de découverte, d'observation à disposition des écoles avoisinantes ou des associa-

tions locales. » Il s'agira également d'un lieu de travaux pratiques pour les élèves du lycée de Pixérécourt qui ont prêté main forte à la réalisation de ces espaces, récemment achevés. La mise en eau et la vie vont se faire naturellement cet hiver, qu'il s'agisse de plantes ou d'espèces animales.

MÉDIATEUR

Clément le reconnaît, le crapaud calamite a une faculté d'adaptation importante. Encore faut-il lui accorder un peu de place. C'est ce que l'association explique, par ailleurs, aux entreprises souhaitant s'implanter sur la ZAC des Sables à Rosières, un rôle singulier de médiateur en faveur de l'espèce. « Les solutions trouvées sont rarement contraignantes. L'important étant la concertation. »

Pour en savoir plus :
Florence Chaffarod
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

« ...pour être véritablement aux petits soins avec l'animal, l'association a réhabilité 4 mares... »

Saint-Nicolas-de-Port et Art-sur-Meurthe, avec pour mascotte le crapaud calamite ». Objectif poursuivi : sensibiliser les enfants au patrimoine naturel et à la préservation des zones humides. « Deux sorties de terrain ont été programmées, l'une en début de



D'une profondeur de 40 cm, chaque mare mesure 3 mètres de diamètre. Elles ont été finalisées en novembre.

RÉSULTATS DE LA 2^e ÉDITION DU BAROMÈTRE DE L'OPINION, 2013 : CE QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Ce baromètre d'opinion¹ a été mis en place à l'initiative du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, des Agences de l'eau et de l'Onema, une première édition a eu lieu en 2011. C'est un outil au service des élus et de tous les acteurs responsables de la politique de l'eau et de la préservation des ressources et des milieux aquatiques, en particulier les Comités de bassin dans les régions.

NOTORIÉTÉ ET PERCEPTION DES ENJEUX LIÉS À LA GESTION DE L'EAU ET À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

La qualité de l'eau potable, première préoccupation environnementale pour 48 % des Français

Les Français placent la qualité de l'eau potable comme première préoccupation environnementale devant la qualité de l'air et le réchauffement climatique :

- Qualité de l'eau potable (48 %)
- Qualité de l'air (43 %)
- Réchauffement climatique (41 %)

La hiérarchie est similaire à celle mesurée dans la vague barométrique de 2011. Les Français appréhendent toute la thématique de l'eau par le prisme de l'eau du robinet.

La réduction de la pollution des cours d'eau (52 %) et la préservation des milieux aquatiques (48 %) : des enjeux importants pour les Français

S'agissant des enjeux liés à l'eau plus spécifiquement, les personnes interrogées ont identifié les problématiques suivantes :

- Réduction des pollutions des cours d'eau (52 %)
- Qualité de l'eau du robinet (51 %)
- Gestion de l'eau à l'échelle de la planète (50 %)
- Préservation des milieux aquatiques (48 %)

Ces enjeux relativement généraux de protection quantitative et qualitative de la ressource sont cités dans des proportions similaires à 2011.

57 % des Français ont le sentiment que la qualité de l'eau des rivières s'est dégradée en 10 ans.

Interrogés sur l'évolution de la situation en 10 ans concernant plusieurs enjeux liés à l'eau, les Français apparaissent plutôt pessimistes.

C'est à l'égard de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs, et de la quantité des ressources en eau disponibles, que les jugements sont les plus sévères, respectivement 57 % et 49 % des personnes interro-



La qualité de l'eau potable, première préoccupation environnementale pour 48 % des Français.

gées ayant le sentiment que la situation s'est dégradée.

PERCEPTION ET JUGEMENTS AU REGARD DES ENJEUX LIÉS À L'EAU DANS LA RÉGION

Les Français expriment une satisfaction très majoritaire (73 %) et solide quant à la gestion de l'eau dans leur région.

La satisfaction des Français à l'égard de la gestion de l'eau dans leur région est bonne et stable : près des trois quarts des personnes interrogées ont déclaré en être satisfaites (73 %) ; sans surprise la qualité de l'eau du robinet se révèle être le sujet recueillant la plus forte satisfaction (77 %).

Toutefois, près d'un Français sur deux fait état de problèmes liés à l'eau concernant la pollution des rivières, des lacs, du littoral et des fleuves (45 %) et de leurs conséquences dérivées que sont la qualité des poissons pêchés dans les cours d'eau et des

coquillages en mer (38 %) et la qualité de l'eau de baignade (33 %).

La qualité / quantité de l'eau souterraine (72 %) et la quantité de l'eau dans les cours d'eau et les lacs (71 %), en revanche, sont les deux sujets qui enregistrent les plus fortes progressions.

PERCEPTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les Français, à 60 %, font confiance aux collectivités locales en matière de gestion de l'eau.

Dans le classement des acteurs qui inspirent le plus confiance en matière de gestion de l'eau, on retrouve loin devant, avec 31 % de premières citations (60 % au total), les collectivités locales et les élus, l'eau étant avant tout perçue par les Français au travers du « prisme local » de sa gestion à l'échelle du territoire concerné. En second lieu, les Français font confiance aux protagonistes perçus comme exempts d'éventuels conflit

d'intérêts, le monde associatif, l'État et ses établissements publics notamment.

Ce classement est similaire à celui du précédent baromètre. Les Français attachent une importance aux actions qui visent à éduquer, sensibiliser et former tous les publics (39 %) et à l'application du principe « pollueur payeur » (25 %).

Les actions répressives (14 %) et incitatives financièrement (7 %) sont en revanche moins plébiscitées par les Français.

ACTIONS DE L'HOMME AYANT DES CONSÉQUENCES SUR LES PHÉNOMÈNES NATURELS

Les Français attribuent la dégradation de l'état des eaux à l'action humaine, dont 76 % pour les pesticides :

- les pesticides utilisés dans les champs et les jardins (76 %).

- les substances dangereuses (52 %)
 - le réchauffement climatique (26 %)
- Les Français attribuent aux politiques locales d'urbanisme les risques liés aux inondations :**

- les constructions dans les zones à risque (36 % des premières citations, 69 % au total)
- l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols (34 % des premières citations, 63 % au total)
- le dérèglement climatique (48 % au total)
- la disparition des zones humides (5 % des premières citations et 18 % du total) est par contre un enjeu encore mal perçu.

L'IMPLICATION PERSONNELLE POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU

58 % des Français s'engagent à titre personnel pour préserver l'état des eaux.

Les Français sont convaincus que les pesticides et autres substances dangereuses difficiles à traiter sont une des causes principales de la dégradation de l'état de l'eau des cours d'eau. Ils s'engagent en conséquence à en limiter leur usage.

- Faire preuve de vigilance quant aux produits rejetés dans les canalisations (34 % des premières citations, 58 % au total)
 - Acheter des produits non polluants pour les activités de bricolage (12 %, 28 % au total)
 - Utiliser des procédés naturels pour l'entretien du jardin (15 %, 32 % au total)
- « Acheter des produits ménagers bio / non polluants » (66 %) enregistre une progression de six points par rapport à 2011 dans les intentions des Français.

¹Étude réalisée par l'IFOP pour les agences de l'eau, l'ONEMA et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie sur un échantillon de 3 514 personnes interrogées par téléphone du 1^{er} au 21 octobre 2013.

Pour en savoir plus :
Dominique Fréchin
dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr

POUR MÉMOIRE,

La récente consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques organisée entre le 1^{er} novembre 2012 et le 30 avril 2013 par les Comités de bassin sur les territoires des grands bassins hydrographiques de la métropole et des bassins ultramarins, qui avait recueilli plus de 25 000 contributions, avait mis en avant des priorités identiques à celles obtenues dans le sondage barométrique d'octobre 2013, des priorités liées à la santé humaine et la vie des milieux aquatiques, afin que l'on puisse la boire durablement :

- Éliminer les substances dangereuses dans l'eau (78,5 %)
- Garantir une eau potable en quantité et qualité suffisante (76,4 %)
- Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité (60,6 %)

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU

Réduire la présence des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines du bassin Rhin-Meuse est un objectif prioritaire du 10^e programme de l'agence de l'eau. C'est aussi une préoccupation importante de la part des citoyens du bassin Rhin-Meuse, comme l'ont démontré la consultation du public sur les grands enjeux de l'eau menée en début d'année 2013 et le baromètre de l'opinion des Français (lire p.6). Consciente de son impact sur les ressources en eau, la profession agricole évolue et s'adapte autour d'un programme régional d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en Lorraine.



Tristan Schmitt et Ghislain Barthélémy.

Lundi 4 novembre 2013, ferme d'Alteville à Tarquimpol (57), au bord de l'étang du Lindre : Tristan Schmitt et Ghislain Barthélémy partagent leur expérience de conversion en agriculture biologique avec des exploitants conventionnels. Ces deux agriculteurs biologiques passionnés font partie d'un réseau de fermes de démonstration mis en place dans le cadre du programme régional d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en Lorraine.

Mené par les cinq chambres d'agriculture (départementales et régionale) de la région et le centre des groupements d'agrobiologistes de Lorraine, ce programme est, entre autres, soutenu par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et vise à développer ce mode d'agriculture dans la région pour ses vertus respectueuses de la ressource en eau.

Ghislain Barthélémy, à l'époque seul exploitant de la ferme, commence à se poser des questions à force de se pencher sur le pulvérisateur. « Situé en bordure de l'étang du Lindre, épandre des pesticides sur les parcelles commençait à me poser souci, tant pour ma santé que pour ce patrimoine naturel... ».

L'exploitation couvre 170 hectares (dont 120 en prairie) et est située en zone vulnérable. L'agriculteur décide alors de convertir son exploitation en agriculture biologique aidé de son neveu Tristan.

REVENIR AUX FONDAMENTAUX

Les deux agriculteurs se sont lancés dans l'aventure sans vraiment connaître. Ils se sont adaptés, ont beaucoup recherché et surtout échangé. « Les échanges sont importants dans l'agriculture biologique.

Nous nous nourrissons des expériences des autres et c'est en ça que ce réseau de démonstration de fermes est intéressant. Nous souhaitons montrer que la conversion en agriculture bio n'est pas si compliquée et que contrairement aux idées reçues notre système est viable économiquement. Nous travaillons différemment, finalement nous revenons aux fondamentaux de notre métier, et en toute transparence ! »

UN OBJECTIF DE 20 %

« L'exemple de ces deux agriculteurs illustre parfaitement les objectifs de ce programme d'actions », précise Delphine Becker, chargée d'intervention à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

« Il s'agit d'utiliser les vertus de ce mode de production là où les enjeux en matière de pollution des eaux par les pesticides sont les plus importants. »

Pour en savoir plus :
Delphine Becker
delphine.becker@eau-rhin-meuse.fr

& L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES DE TOUTES ORIGINES DONT L'ORIGINE AGRICOLE. MALGRÉ L'AMÉLIORATION CONCRÈTE DES PRATIQUES CULTURALES DES AGRICULTEURS SUR UN CERTAIN NOMBRE DE SECTEURS À ENJEUX, LES RÉSULTATS OBTENUS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES OBJECTIFS POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX.

La détection de pesticides dans les eaux est généralisée et plus de 10 % des captages sont contaminés.

L'agence de l'eau souhaite accompagner le développement de l'agriculture biologique sur les territoires priori-

taires du bassin Rhin-Meuse, à côté et en complément de l'ensemble des autres leviers existants. Les objectifs en terme de surfaces converties en agriculture biologique sont de 20 % en zones dégradées, 6 % en zones non dégradées et 33 % sur les captages.

Les aides de l'agence de l'eau en matière d'agriculture biologique concernent essentiellement l'animation et sont ciblées sur les territoires les plus vulnérables, au premier rang desquels se trouvent les aires d'alimentation des captages pour l'eau potable ou les zones particulièrement dégradées. Les aides sont également orientées autour d'actions précises permettant de contribuer à la restauration de la qualité des ressources en eau.

L'accompagnement financier pour la conversion à l'agriculture biologique se fait à travers le programme de développement rural hexagonal qui fixe les règles de financement de façon coordonnée avec des aides de la Communauté Européenne et de l'État.

DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE

1029
Fermes
BIO



11 %
Fruits et
légumes



7 %
Autres



29 %
Viti-
culture



9 % en
Grandes
cultures



25 %
Bovins
lait



20 %
Bovins
viande



L'agriculture biologique est un outil exemplaire pour la reconquête des ressources en eau les plus fragilisées.

ACTUALITÉS

NOUVEAU !

LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DE FRANCE MÉTROPOLITAINE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées grâce à l'application « qualité rivière ».

Chaque citoyen, pêcheur, randonneur, kayakiste, vacancier... peut désormais connaître la qualité des cours d'eau à travers les paramètres témoins de leur santé : poissons, invertébrés, microalgues, polluants chimiques, acidité, oxygène... Une carte interactive classe les cours d'eau de « très bon état » (en bleu), « bon état » (en vert) à « mauvais état » (en rouge). Elle indique également l'évolution sur les trois dernières années connues pour chaque station de suivi. Grâce aux tests et quiz, chacun pourra tester et améliorer ses connaissances sur l'eau, les gaspillages à éviter, l'impact du changement climatique sur la qualité des rivières.

DISPONIBLE GRATUITEMENT

Ces données sont le fruit des analyses menées sous la responsabilité des agences de l'eau dans le cadre du système d'information sur l'eau et du schéma national des données sur l'eau avec l'appui technique de leurs partenaires, Onema et Dreal¹. Les agences de l'eau assurent le suivi de la qualité des cours d'eau constitué d'un réseau de 5 000 stations de surveillance, aux standards européens de la directive cadre sur l'eau (10 millions de données collectées chaque année).

Ce « thermomètre » de la qualité des cours d'eau permet d'apprécier les résultats objectifs des efforts accomplis par les acteurs des territoires pour restaurer les rivières et éliminer les pollutions, mais aussi de mesurer les efforts restant à accomplir.

L'application « qualité rivière » est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market. Les informations sont partageables sur Facebook, Twitter ou par mail.

Pour en savoir plus :
Catherine Meyer
catherine.meyer@eau-rhin-meuse.fr



¹ Onema : office national de l'eau et des milieux aquatiques ;
Dreal : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

L'AGENCE DE L'EAU & VOUS

UN DÉPARTEMENT EN SOUTIEN ET AU SUIVI DES INTERVENTIONS

Dans le but de présenter l'organisation de l'agence de l'eau, Rhin-Meuse Infos lève le voile sur le Département « Soutien et suivi des interventions », unité aux multiples facettes.

Le Département « Soutien et suivi des interventions » (DSSI - 17 personnes) est chargé d'élaborer, d'animer et d'évaluer certaines politiques techniques d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Le 10^e programme lancé en ce début d'année a nécessité un important travail de préparation auquel les différents chargés d'études du Département ont contribué. Evaluation, concertation, animation interne et externe mais aussi veille technique et réglementaire sont menés par chacun dans le but de partager et faciliter la mise en œuvre de la politique de l'établissement de façon cohérente et concertée.

AIDES, CONTRÔLE ET DONNÉES

En parallèle, le DSSI assure la gestion d'un certain nombre d'aides au fonctionnement. Parmi elles, la prime de résultat en assainissement collectif ou non collectif dont environ 700 collectivités du bassin ont été bénéficiaires en 2013 pour un montant total de 21 millions d'euros, ainsi que l'aide au bon fonctionnement en eau potable qui a été accordée pour la dernière année à environ 500 collectivités pour un montant de 1,3 million d'euros.

Ce département contribue également à l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des ouvrages d'épuration industriels ou domestiques du bassin Rhin-Meuse et à la valorisation des données qui en sont issues. Il est en particulier le représentant national des agences de l'eau auprès du ministère en charge du développement durable pour le déploiement de l'outil national de gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente (GIDAF) qui bancarise les données d'autosurveillance industrielles. Le DSSI apporte, en outre, un appui auprès des services de police de l'eau pour la validation de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration domestiques nécessaire à l'établissement des conformités réglementaires.



AERW / N. Leblanc

VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mail (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



Bilan de Synthèse du 9^e Programme

A travers ce document, largement illustré à l'aide de graphiques notamment, l'agence de l'eau propose une vision globale et factuelle de la mise en œuvre de son programme d'intervention sur la période 2007-2012. Le bilan qui en est dressé analyse ainsi les points positifs comme les enjeux d'amélioration, pour nombre d'entre eux déjà repris dans le cadre du 10^e Programme, et dresse un large

panorama technique, financier, institutionnel... de 6 années d'activité.
2007 - 2012 - Bilan 9^e programme (2007-2012) - Agence de l'eau Rhin-Meuse
68 p - Novembre 2013.



Tableaux de bord du SDAGE

Afin de suivre la mise en œuvre des plans de gestions (ou schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, Sdage) pour les bassins du Rhin et de la Meuse, des tableaux de bord avec évolution d'indicateurs nationaux ou spécifiques au bassin sont élaborés à échéance régulière.

L'édition 2013 de ces deux tableaux de bord est aujourd'hui disponible.
Tableau de bord du Sdage 2010 / 2015 - District Meuse et District Rhin - Comité de bassin Rhin-Meuse - 42 p et 54 p - Novembre 2013



Renouée du Japon : quelles actions possibles ?

La renouée du Japon est une espèce exotique envahissante, malheureusement bien implantée sur le bassin Rhin-Meuse. De nombreuses questions se posent quant aux solutions à mettre en œuvre pour limiter sa propagation et redonner sa place à une végétation adaptée en bordure de cours d'eau.

A l'appui de retours d'expériences, d'expérimentations, d'observations de terrain, menés depuis près de 20 ans, l'agence de l'eau Rhin-Meuse apporte des réponses concrètes, balayant certaines idées reçues.

Renouée du Japon : quelles actions possibles ?
Agence de l'eau Rhin-Meuse - 4 p - Octobre 2013



Zéro pesticide : l'agence de l'eau peut vous aider

Ce guide, actualisé selon les modalités d'aides du 10^e programme, présente les possibilités d'accompagnement de l'agence de l'eau pour les actions menant vers le « zéro pesticide ». Plusieurs centaines de communes se sont déjà engagées dans cette démarche. L'agence de l'eau souhaite en mobiliser d'autres. Qu'il s'agisse d'études préalables, d'investissements ou de formations... autant de possibilités d'accompagnement à découvrir.

Zéro pesticide : l'agence de l'eau peut vous aider - 16 p - juin 2013



Stations de neutralisation : quels produits de substitution ?

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a mené l'enquête. Depuis l'interdiction d'extraction du calcaire marin au large de l'archipel des Glénan, les collectivités doivent s'orienter vers d'autres produits pour neutraliser les eaux agressives afin de les rendre conformes aux normes de qualité sanitaire.

C'est dans ce contexte que l'agence de l'eau édite cette synthèse. Au-delà du recensement des produits de substitution aujourd'hui présents sur le marché (d'où l'impossibilité d'exhaustivité), un comparatif technique des principaux produits commerciaux rencontrés est proposé sur la base des retours d'expériences obtenus à partir de tests ou de données fournisseurs. Chaque produit est ensuite présenté sur la base d'une fiche synthétique. Cette étude invite, par ailleurs, les collectivités et leurs maîtres d'œuvre à faire le bon choix de produits en tenant compte de certains critères à examiner au cas par cas. « L'important est de trouver un produit dont la mise en œuvre est proche de celle du maërl tout en évitant des contraintes d'exploitation trop fortes et des coûts trop élevés » résumant les auteurs.

Reconversion des stations de neutralisation :
quels produits mettre en œuvre - Agence de l'eau Rhin-Meuse
24 p - novembre 2013 de l'énergie - 21 p - octobre 2013



EauFrance : l'accès aux données sur l'eau pour tous !

Pouvoir disposer de données et d'informations sur l'eau, les milieux aquatiques et les services d'eau et d'assainissement tel est l'objectif du site internet www.eaufrance.fr ouvert depuis 2005. Sont déjà disponibles l'intégralité des données sur l'organisation, le prix et les performances des services publics d'eau et d'assainissement, soit environ 1,2 millions de valeurs produites par les collectivités locales. Plus récemment ont été ajoutées près de 130 séries de données brutes sur les services publics, l'état des milieux, les pressions et leurs impacts, les zonages réglementaires, les stations de mesure, les plans de gestion, un glossaire participatif d'environ mille termes, etc. Ce service va encore s'améliorer afin de donner accès à des données brutes, fiables et réutilisables, gratuitement et de fournir les indicateurs et les informations compréhensibles pour le citoyen à partir d'un point unique.

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

www.eau-rhin-meuse.fr

